

Juin 2009



## L'agriculture biologique en Saône-et-Loire UN DÉVELOPPEMENT ENCORE TIMIDE POUR DES PRODUCTIONS VARIÉES

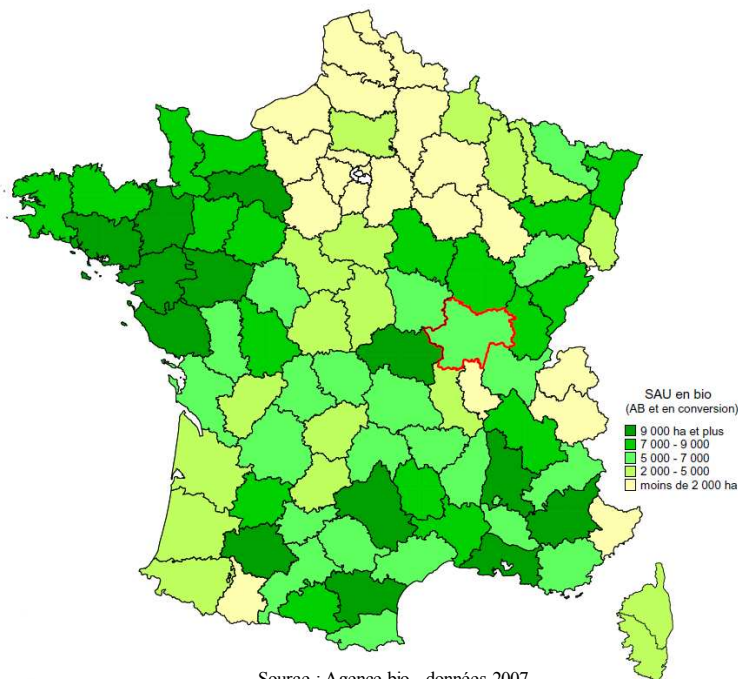
*Né dans les années 50, au côté d'une agriculture encore traditionnelle et peu intensive, le concept d'agriculture biologique est resté longtemps dans le domaine de la confidentialité, voire de la marginalité. Au fil des ans, le secteur agricole a vécu une modernisation sans précédent, avec une intensification croissante qui a privilégié la performance, tant technique qu'économique. Très progressivement, la prise de conscience de l'impact de ce mode d'agriculture sur le milieu naturel a suscité des interrogations en matière d'écologie, d'environnement, de santé... Une orientation vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement s'est peu à peu dessinée, appuyée par la mise en place de divers dispositifs réglementaires incitant à une agriculture davantage "raisonnée", récemment intégrée dans le cadre du développement durable. C'est dans ce contexte que s'est affirmée l'agriculture biologique. Mais en France, y compris en Saône-et-Loire, l'essor du "BIO" est encore bien modeste. La tendance est cependant à une progression des engagements des agriculteurs afin de répondre à la demande croissante des consommateurs.*

### Un développement lent et inégal de l'agriculture biologique

En France, 12 000 exploitations agricoles étaient engagées en agriculture biologique en 2007 avec une superficie de 560 000 ha, ce qui place la France au 5<sup>ème</sup> rang européen en terme de surface, mais seulement au 20<sup>ème</sup> rang selon la proportion de la SAU consacrée à l'agriculture biologique (2% de la SAU de l'ensemble des exploitations). Après une forte croissance au cours des années 1990, les conversions à l'agriculture biologique semblent marquer le pas.

Plus de la moitié des surfaces "bio" est localisée dans cinq régions : Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que Languedoc Roussillon. Avec près de 30 000 ha en bio, la Bourgogne se place au 7<sup>ème</sup> rang des 22 régions françaises. Loin derrière la Drôme, premier département bio de France, la Saône-et-Loire compte 140 producteurs certifiés "agriculture biologique" et se classe 37<sup>ème</sup> au palmarès des départements selon l'importance de leur SAU bio. Un peu plus de 5 600 ha sont en effet consacrés à ce mode de production, soit seulement 1,1% de la surface agricole utilisée.

### Une implantation de l'agriculture biologique plus forte dans le Sud et dans l'Ouest de la France

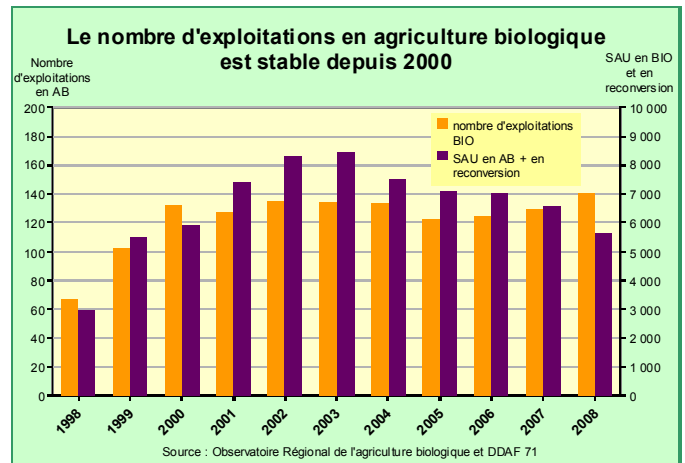


Source : Agence bio - données 2007

## La Saône-et-Loire au second rang de l'agriculture bio de Bourgogne

L'origine de l'agriculture biologique départementale est difficile à situer dans le temps, les premiers producteurs bio travaillant, soit en indépendance, soit dans des structures associatives diversifiées et parfois divisées. En 1980, la loi d'orientation agricole mentionne officiellement "l'existence d'une agriculture n'ayant pas recours aux produits chimiques de synthèse", mais sans la qualifier de "biologique". On peut cependant considérer qu'il s'agit du point de départ de la production "bio" organisée, avec l'émergence rapide de nombreuses associations de producteurs, telle que BioBourgogne, créée dès 1981.

Durant une dizaine d'années, l'agriculture biologique reste néanmoins "confidentielle", le nombre de producteurs se limitant probablement à une cinquantaine en Saône-et-Loire. La mise en place de programmes agri-environnementaux à partir de 1993 va largement participer au développement de l'agriculture biologique, notamment dans le cadre de la politique des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) en 2001 et 2002. Le nombre de fermes bio double entre 1998 et 2000 et la SAU correspondante

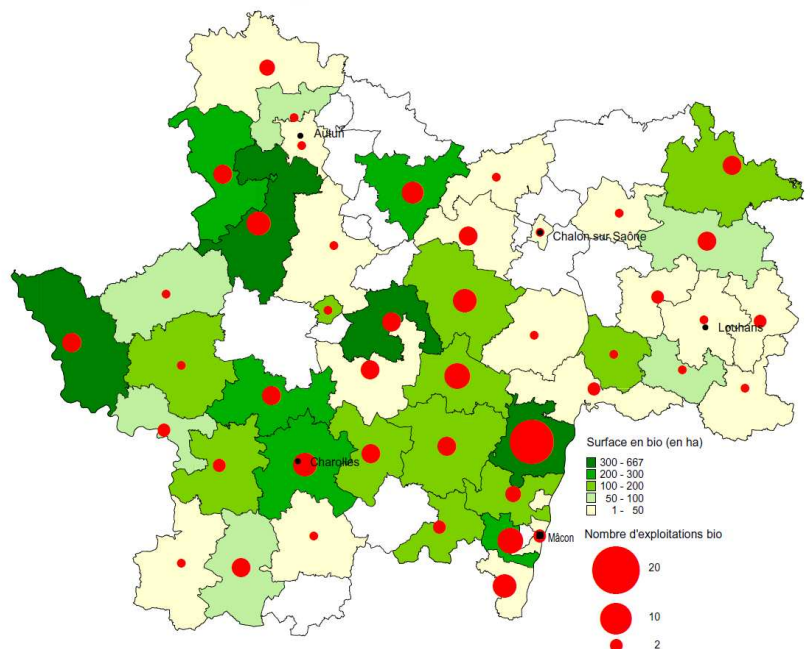


atteint son apogée en 2003, avec près de 8 500 ha en bio ou en conversion bio. Au cours de la période 2003 à 2008, les engagements se font moins nombreux et compensent parfois à peine les arrêts de production. Les aides à la conversion deviennent en effet moins attractives, en particulier en 2007 et 2008 où elles sont plafonnées à 7 600 € par an et par exploitation.

La part de la surface consacrée au bio a plutôt tendance à régresser depuis 2004 en raison du retour à une agriculture conventionnelle pour des exploitations ayant une SAU importante. Il s'agit essentiellement d'éleveurs, déçus de la trop faible plus value apportée par la production de viande bio.

En 2008, 140 exploitations assurent une production en bio, pour un total de SAU d'environ 5 660 ha certifiés ou en cours de conversion. C'est encore une part infime de l'activité agricole du département : soit 1,7% du nombre d'exploitations.

### Réparties sur l'ensemble du département, les fermes bio sont cependant plus nombreuses dans l'axe du vignoble



### La certification AB

L'agriculture biologique est soumise à une réglementation spécifique européenne applicable par tous les Etats membres. Les opérateurs de la filière bio sont contrôlés par des organismes certificateurs agréés. Ils sont au nombre de six en France : Aclave, Agrocert, Ecocert, Qualité France, SGS et Ulase.

La marque AB est une marque collective de certification, d'usage volontaire et propriété du ministère de l'agriculture. Elle identifie les produits d'origine agricole destinés à l'alimentation humaine ou à l'alimentation animale qui respectent, depuis le producteur jusqu'au consommateur, la réglementation et le contrôle bio tels qu'ils sont appliqués en France, ainsi que de fortes exigences de traçabilité.

### Le réseau bio

Les producteurs bio de Saône-et-Loire sont regroupés au sein du Groupement d'Agriculteurs Biologiques ou GAB71, appartenant lui-même à la Confédération des Groupements des Agrobiologistes de Bourgogne (CGAB).

Depuis 1983, le SEDARB (Service d'Eco-Développement Agrobiologique et Rural de Bourgogne) anime le développement de l'agriculture biologique en Bourgogne et appuie la CGAB par ses conseils techniques. Il travaille en collaboration avec les Chambres d'Agriculture.

La CGAB a déposé en 1981 une marque de produits issus de l'agriculture biologique, BIOBOURGOGNE. Cette marque s'applique à des produits agricoles ou des denrées alimentaires, certifiés biologiques et originaires de Bourgogne.

## La moitié des exploitations en bio sont spécialisées en élevage bovin ou en viticulture

A l'image de l'agriculture départementale, la production de viande bovine et la viticulture concernent la majorité des exploitations en agriculture biologique. La tendance des nouveaux engagements se différencie cependant fortement entre ces deux orientations. Ainsi en 2008, seulement 5 exploitations d'élevage ou de polyculture-élevage ont choisi de se convertir en bio, contre 16 exploitations viticoles. De plus, les abandons de la production de viande bio ont été nombreux : 11 exploitations se sont désengagées en 2008 soit 1 ferme bio sur 7 dans cette spécialité.

Les autres systèmes bio se dispersent dans une large palette d'activités. En production végétale spécialisée, les exploitations se partagent entre "grandes cultures" et "fruits et légumes". En production animale, l'opportunité de la vente directe a incité les producteurs à développer une activité bio en élevage caprin et en lait de vache, ainsi qu'en ovins et en apiculture.

Comme en agriculture conventionnelle, la dimension des exploitations bio est très diverse. En système agriculture générale et élevage, la SAU bio moyenne est de 68 ha (30% de moins qu'en non bio). En viticulture, quelques grands domaines certifiés bio conduisent une surface moyenne en vigne assez importante, proche de 8 ha.

### La typologie des exploitations en bio

Dominante production BIO	Nombre exploitations	SAU bio moyenne (ha)
Élevage	55	60,8
Viticulture	41	10,6
Polyculture-Élevage	17	91,1
Maraîchage	9	3,5
Apiculture	6	///
Plantes aromatiques...	4	6,1
Grandes cultures	4	55,5
Arboriculture	2	3,4
Petits fruits	2	3,5
Total	140	40,4

Source : SEDARB - données 2008

### Les aides à l'agriculture biologique

#### L'aide à la conversion

Après les CTE et les CAD, depuis 2007, des aides à la conversion existent par le biais d'une Mesure Agri-Environnementale (MAE) spécifique. Le montant est lié à la surface à convertir et varie selon les productions. A partir de 2009, le retour à des aides plus incitatives pourrait relancer les conversions en bio. Le plafond de la subvention passe en effet à 20 000 € annuels par exploitation, contre 7 600 € en 2007 et 2008.

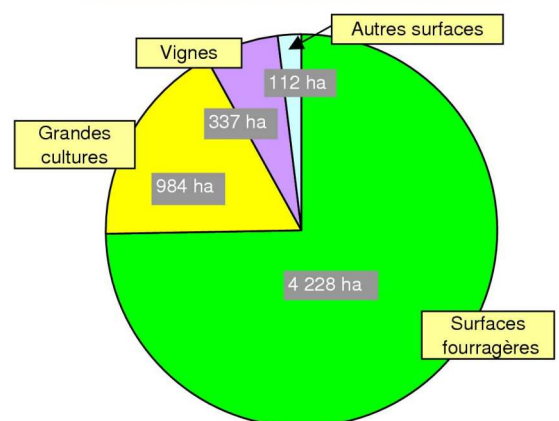
#### Le crédit d'impôt

Il s'agit d'une aide nationale accessible à la plupart des producteurs agrobiologiques, imposables ou non, mais généralement non cumulable avec les aides à la conversion.

#### L'aide à la certification

Le conseil Régional de Bourgogne prend en charge une partie du coût de la certification.

### Les 3/4 de la surface en bio sont en surfaces fourragères



Source : SEDARB - données 2008

## Prédominance de la commercialisation en vente directe

Au niveau de la Saône-et-Loire, l'observatoire régional de l'agriculture biologique indique qu'en 2008, deux producteurs bio sur trois vendent tout ou partie de leurs produits en circuit court : vente directe à la ferme ou sur les marchés et parfois dans des magasins spécialisés. Le recours à ce mode de commercialisation est cependant variable selon les productions.

Les volailles, le miel, les fruits et les légumes, qui se prêtent à une vente sans transformation majeure, sont commercialisés en quasi totalité en vente directe.

Le vin occupe une situation particulière. Les 2/3 des producteurs effectuent de la vente directe, mais celle-ci ne représente que 30% de leur chiffre d'affaires et la part vendue à des intermédiaires est donc importante.

Pour les viandes, 60% des éleveurs ont recours à

la vente directe, qui totalise ainsi les 3/4 de leur chiffre d'affaires.

Les consommateurs accèdent donc prioritairement aux produits bio directement au plus près de la production pour les produits pas ou peu transformés. La tendance actuelle est à une distribution croissante sous forme de paniers pour les légumes et les fruits, ou de caissettes pour la viande. La seconde entrée dans l'approvisionnement en bio se fait par les magasins, boutiques spécialisées ou grandes et moyennes surfaces. En Saône-et-Loire, une dizaine de magasins distributeurs spécialisés offre un assortiment de produits bio. Presque toutes les grandes surfaces disposent d'un linéaire bio. Lorsqu'elles élaborent leurs produits, par exemple le pain bio, elles doivent elles-mêmes être agréées bio. Au total, plus de 50 établissements préparateurs ou transformateurs sont ainsi reconnus en Saône-et-Loire.

## Une perspective favorable dans le développement du bio

Malgré une relative stagnation dans le développement de l'agriculture biologique durant ces dernières années, le département de Saône-et-Loire devrait rapidement retrouver une dynamique d'engagement dans ce système de production.

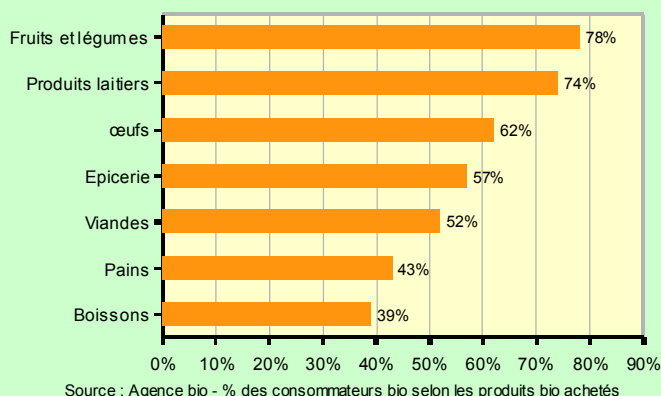
La politique gouvernementale, notamment dans le cadre du Grenelle de l'environnement, se fixe en effet des objectifs nationaux ambitieux : à l'horizon 2013, les cultures bio devraient atteindre 6% de la SAU, soit trois fois plus qu'aujourd'hui au niveau France et cinq fois plus pour la Saône-et-Loire ; la cible est de 20% de la SAU en 2020.

De tels objectifs supposent un important appui des politiques publiques et des collectivités, notamment par le biais des aides financières, tant pour les producteurs que pour la structuration des filières. La récente expérience du plafonnement des subventions a montré la sensibilité de l'agriculture bio en matière de conversion. Au niveau de la restauration collective publique, les engagements visent à passer progressivement à 20% de produits bio dans les menus d'ici quatre ans.

Les enquêtes réalisées par l'agence bio indiquent clairement l'émergence d'un contexte favorable aux produits bio chez les consommateurs : ces produits sont perçus comme naturels et sont souvent associés à la notion de préservation de l'environnement ; la consommation effective d'au moins un produit bio par mois concernerait 42% des Français. Selon le baromètre annuel de l'Agence Bio, réalisé en octobre 2008, la consommation des produits bio en France continue sa progression, à un rythme de l'ordre de 10% chaque année depuis dix ans en France.

Au niveau de la Bourgogne, les producteurs bio peuvent s'appuyer sur des structures bien implantées au travers des quatre groupements départementaux et de leur organisme régional de conseil, le SEDARB,

### Les consommateurs bio français achètent en priorité des fruits et légumes et des produits laitiers bio



qui travaille en partenariat avec les services spécialisés des chambres d'agriculture. Dans le secteur de l'élevage, la coopérative "les éleveurs bio de Bourgogne" joue un rôle essentiel dans la commercialisation des bovins gras et des ovins. La filière grandes cultures dispose également d'une coopérative spécifique, la "coopérative de céréales BioBourgogne" (COCEBI), créée dès 1983.

Cependant, au niveau des producteurs, comme en agriculture conventionnelle, l'activité bio ne pourra se maintenir que si elle est rentable. Côté consommateurs, le prix élevé des produits bio est un frein important aux achats. La tentation pourrait être grande de préférer des approvisionnements moins coûteux, issus d'importations auprès d'autres pays de l'Union Européenne.



**Éléments de méthodologie :** les informations contenues dans ce document sont issues de diverses sources, en particulier des données issues des dossiers d'aides établis par les exploitants au titre de la Politique Agricole Commune (PAC). Les informations et les publications en provenance de l'Agence Bio et de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Bourgogne ont également constitué une source d'information essentielle.